

Règlement championnat départemental de de cross-country 2021

INSCRIPTIONS

1-Championnat Départemental

- Ouvert uniquement aux licenciés compétition et unss avec accord du directeur d'établissement
- Les Licenciés compétition hors département ne sont pas autorisé à concourir (raison sanitaire covid)
- Inscriptions sur le site du comité CDA30 **au plus tard le jeudi 21 Janvier 2021** à minuit dans la limite d'une seule course par athlète.
- Retrait des dossards à l'accueil le jour de la compétition par un responsable de club désigné.
- Pas d'Inscriptions tardives et sur place (raison sanitaire covid)
- Inscriptions **sur le site** (attribution 2 dossards pour un athlète) interdites
Pénalité de 5 euros et sanctions éventuelles (voir chapitre interdictions)

2- Cross Open

- Ouvert aux licenciés running, non licenciés et autres sur présentation d'un certificat médical. hors département, pas autorisé à concourir (raison sanitaire covid)
- Inscriptions sur le site <http://www.endurancechrono.com> au plus tard le 21 janvier 2021 à minuit (frais d'inscription 5 euros)
- Pour les non licenciés, assurance personnelle.
- Retrait des dossards au secrétariat moyennant un certificat médical de non contre-indication de l'athlétisme en compétition pour les non licenciés et autres type de licences
- Pas d'Inscriptions tardives et sur place (raison sanitaire covid)
- Inscriptions sur le site (attribution 2 dossards pour un athlète) interdites
Pénalité de 5 euros et sanctions éventuelles (voir chapitre sanctions)

3- Kid Cross

- Ouvert aux catégories EA (autorisé aux poussins ne souhaitant pas courir sur la course en ligne PO)
- Babies non acceptés (règlement FFA)
- Inscriptions sur le site du comité exclusivement
- Inscriptions sur place exceptionnels

COMPETITION

1-Courses individuelles

- La participation cross court et cross long par un même athlète n'est pas autorisé
- Un athlète ne peut concourir avec un dossard différent que celui attribué au préalable
- Les réclamations ne seront acceptées que dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats validé par le juge arbitre (la réclamation doit être accompagné d'un chèque de caution de 100 euros, si la réclamation est justifié le chèque sera restitué)

2- Les équipes

- Les équipes sont constituées par multiple de 4 athlètes
- Chaque équipe sera classée avec au plus un muté ou un étranger quelle que soit la catégorie

3- Les podiums (sous réserve de validité fédérale sinon médaille uniquement)

- Poussins : classement par équipe 1 (récompenser un maximum de clubs)
- Benjamin(es)/ minimes/cadet(tes)/juniors : 3 premiers individuels et 3 équipes 1
- Cross court : au scratch et Espoirs individuels et par équipes (ES/SE/VE)
- Cross long : par catégorie pour les individuels (ES/SE ET MAS 0), et 3 équipes 1 (ES/SE)
- Vétérans : **podium ou médaille** par catégorie en individuel et toutes catégories confondues par équipes

Un étranger majeur ne peut prétendre à un titre individuel, Une médaille peut lui être offerte

LES INTERDICTIONS

- 1- Inscriptions tardives : voir plus haut.
- 2- Non-participation d'athlètes inscrits sur le site: 5 euros par athlète au-delà de 20% des inscrits hors EA/PO.
- 3- La non-participation d'athlètes inscrits sur le site entrainera la refacturation des puces jetables à leur club (1.22 euro la puce)
- 4- Inscriptions en doublon pouvant entrainer un retard dans les résultats : 5 euros quoi qu'il en soit, appel d'un responsable au micro, si non réponse disqualification des athlètes concernés
- 5- athlète ne courant pas dans sa catégorie : disqualification
- 6- athlète courant avec un dossard attribué à un autre : disqualification et rapport à la commission régionale de surveillance suivant gravité
- 7- Athlète sans maillot de club dans la course et sur le podium : disqualification
- 8- Interdiction de courir au côté d'un athlète entrainant la disqualification de celui-ci
- 9- Athlète participant à 2 courses : disqualification sur les 2 épreuves

Annulation de la compétition: en raison de la situation sanitaire actuelle et des réglementations en cour (covid19) le CDA30, la Préfecture ou la Mairie du club organisateur se réservent le droit de maintenir ou non la manifestation jusqu'au jour J.

Organisation de la compétition: cette manifestation est tenue de respecter la recommandation sanitaire fédérale pour l'organisation du cross-country et de la lutte contre la propagation du virus COVID19 ainsi que les arrêtés de la Préfecture du Gard et les recommandations de la mairie.

Tout athlète ne respectant pas les mesures sanitaire mises en place sera disqualifié

Toute personne ne respectant pas les mesures sanitaire mises en place se verra interdit l'accès au site